

RETRAITES ET DROITS DES FEMMES EN GREVE LES 7 ET 8 MARS

Aujourd'hui, les femmes ont une pension de droit direct inférieure de 40 % à celle des hommes (60 % pour les femmes cadres !) et elles sont plus nombreuses à partir à 67 ans.

Au lieu de résoudre ces inégalités, la réforme va encore plus défavoriser les femmes :

- L'allongement de la durée de cotisation pénalise encore plus les femmes, qui ont des carrières plus courtes du fait des enfants. Aujourd'hui, déjà 40 % des femmes partent à la retraite avec une pension amputée car elles n'ont pas validé toutes leurs trimestres. Qu'est-ce que ce serait après la réforme !
- Le report de l'âge de départ neutralise l'apport des majorations pour enfants : les 120 000 femmes qui partent chaque année à 62 ans grâce à leurs majorations devraient désormais attendre 64 ans !
- Le minimum de pension à 1200 € est conditionné à une carrière complète travaillée à temps plein rémunérée au SMIC, trois conditions excluant pour les femmes qui seraient 40 % à toucher une pension inférieure à 1200 €
- L'impact de la pension de réversion, dans le privé, grâce à laquelle les inégalités de pension passent de 40 % à 28 %, va progressivement se réduire. En effet, elle reste limitée aux couples mariés, une condition de moins en moins remplie par les nouvelles générations. Il faut au contraire l'ouvrir aux couples pacsés !



L'égalité salariale, la solution !

D'après l'INSEE, les femmes gagnent en moyenne 28 % de moins que les hommes. Une [étude de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse](#) (CNAV) démontre, qu'à terme, l'égalité salariale permettrait d'augmenter de 20 % les pensions des femmes tout en dégagant près de 6 milliards de ressources supplémentaires. Il s'agit d'un chiffre à minima, ne prenant en compte que la retraite de base des salariés du privé. En incluant les fonctionnaires, les régimes spéciaux et les retraites complémentaires Agirc-Arrco, l'égalité salariale permettrait de financer l'ensemble du déficit invoqué par le gouvernement pour justifier sa réforme.

L'égalité salariale : une question de courage face au blocage du patronat

- ⇒ Sanctionner les entreprises qui discriminent et modifier en profondeur l'index égalité salariale
- ⇒ Revaloriser les métiers féminisés, qui, à qualifications équivalentes, sont moins bien payés que les métiers masculinisés
- ⇒ Mettre fin au plafond de verre et aux discriminations de carrière qui pénalisent les femmes en intégrant dans les bilans sociaux un indicateur de suivi obligatoire des déroulements de carrière
- ⇒ Mettre en place un service public d'accueil de la petite enfance et de prise en charge des personnes dépendantes pour socialiser les tâches domestiques
- ⇒ Réduire le temps de travail et mettre fin au présentisme pour permettre à toutes et tous d'exercer des responsabilités professionnelles tout en ayant une vie de famille

**TOUTES ET TOUS EN GREVE ET AUX MANIFESTATIONS
LES 7 ET 8 MARS... et après...**